

Président : G PAULIN

Secrétaire : J-M PAULIN

Présents : Tous, sauf M-F Dubrez, excusée.

CARRIERE DE LA BAUME :

Le contrat entre l'entreprise Lacoste et la commune était arrivé à son échéance en Février 2012. Un nouveau contrat a été signé en avril 2012 avec la Sté des Carrières de Franche Comté (SCFC). Pour pouvoir exploiter la carrière, une enquête publique a été diligentée et la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement) doit donner son avis. Or, elle a relevé la présence de la « Gesse de Bauhin » sur le site. Il faut, donc, produire un nouveau dossier de dérogation qui est toujours en examen. On peut être surpris de la longueur des procédures (3 ans !!!) pour obtenir l'arrêté d'exploitation. La SCFC a proposé une indemnisation à la commune de 7 270.28 € pour ce retard bien indépendant de leur volonté. Le conseil municipal donne son accord à cette proposition.

BOIS :

L'ONF a proposé un devis d'assistance pour 2016 afin de contrôler l'exploitation des bois façonnés et autres coupes. Ces frais viennent s'ajouter aux frais de garderie (10% des ventes de bois TTC, déduction faite des dépenses d'exploitation).

Pour 2015, les montants s'élèvent à : Frais de Garderie = 18 634.98 €

 Frais d'assistance = 7 471.74 €

 Contribution à l'Hectare = 771.12 €

Une vente de parcelle de bois de 1ha25a05ca, contigüe à notre parcelle 54 (ex Patoz) au Bois Marcal est proposée à la commune. La commission des Bois se rendra sur le site pour juger de son intérêt.

BATIMENTS COMMUNAUX :

Le maire communique aux conseillers les consommations d'**EDF** (éclairage public et électricité de chaque bâtiment), ainsi que celle des **Granulés** et du **Fuel**. On constate une légère diminution des coûts et une consommation maîtrisée.

Accessibilité de la Mairie et de la Salle des Fêtes et son Réaménagement :

Le coût des travaux (maçonnerie, menuiserie, isolation- peinture, sanitaire, carrelage, électricité, serrurerie, chauffage et maîtrise d'œuvre) est de :

308 635.97 TTC

Il faut ajouter l'achat du mobilier de cuisine à la Salle des Fêtes, pour un montant de : **31 466 € TTC,**

celui des plateaux des tables de la Salle des Fêtes pour : **1 388 € TTC**

enfin le revêtement de la cour de la mairie pour : **12 152.00 € TTC**

Le budget global des investissements 2015 s'élève à 418 641.97 TTC.

ECOLE :

Les frais de fonctionnement de l'Ecole pour 2015 ont été répartis avec Courvières.

Ils s'élèvent pour les 2 communes à : **58 908 €, soit un coût par élève de 633 €.**

La part restant à la charge de Boujailles s'élève à : **2 946 € .**

Le transport du midi de l'année scolaire 2014-2015 est facturé aux 2 communes par le Conseil Départemental au prix de : **4 184.97 €,** soit pour chaque commune : **2 092.49 €.** A ce montant, il faut ajouter **1 668 €** pour le transport du midi remboursé par la commune de Boujailles aux familles de La Gare.

Le transport méridien pour Boujailles représente un montant total de 3 760.49 €.

PERSONNEL COMMUNAL :

Le maire propose de faire bénéficier la secrétaire, à partir du mois de Janvier 2016, du régime indemnitaire à l'indice 2. Le conseil donne son accord.

OPERATION BRIOCHES :

Le montant pour notre village de cette vente de brioches au profit de l'ADAPEI s'élève à : **506 €.** **Merci aux personnes qui se sont dévouées et à celles qui ont répondu à cette offre.**

La séance se termine à 22h30

Le maire

